

## TABLE DES MATIERES

Remarques introductives .....	1	CHAPITRE V Situation financière de la Commune .....	15
<b>CHAPITRE I Analyses.....</b>	<b>3</b>	<b>CHAPITRE VI Budget des Services industriels (S.I.).....</b>	<b>16</b>
<b>A. Incidences financières de la RPT pour les communes .....</b>	<b>3</b>	<b>A. Généralités .....</b>	<b>16</b>
<b>B. Réponse à la proposition n° 14 non impérative de</b>		<b>B. Les charges.....</b>	<b>16</b>
<b>    M. Stéphane Peiry.....</b>	<b>5</b>	<b>C. Les recettes.....</b>	<b>17</b>
<b>CHAPITRE II Evolution des recettes générales .....</b>	<b>5</b>	<b>D. Les institutions gérées par les S.I. ....</b>	<b>17</b>
<b>A. Evolution des recettes fiscales.....</b>	<b>6</b>	<b>E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau .....</b>	<b>17</b>
<b>B. Examen de détail des principales recettes fiscales .....</b>	<b>7</b>	<b>CHAPITRE VII Budget des investissements.....</b>	<b>18</b>
1. Personnes physiques.....	7	<b>A. Explications détaillées des investissements .....</b>	<b>19</b>
a) Impôt sur le revenu .....	7	1. Catégorie I.....	19
b) Impôt sur la fortune .....	8	2. Catégorie II.....	19
c) Prestations et bénéfices en capital .....	8	3. Catégorie III.....	30
2. Personnes morales .....	9	<b>B. Capacité d'investir et charges financières .....</b>	<b>30</b>
a) Impôt sur le bénéfice.....	9	1. Capacité d'investir .....	30
b) Impôt sur le capital.....	9	2. Financement des investissements .....	31
c) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de		3. Charges financières .....	31
mutations immobilières .....	10	<b>CHAPITRE VIII Obtention d'une limite de crédit pour financer</b>	
<b>CHAPITRE III Evolution des charges générales .....</b>	<b>10</b>	<b>des ponts de trésorerie communale.....</b>	<b>31</b>
<b>Commentaires des rubriques par Services .....</b>	<b>11</b>	<b>Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2008.....</b>	<b>31</b>
1. Administration générale .....	11		
2. Finances.....	11		
3. Ecoles.....	12		
4. Police et Circulation.....	12		
5. Génie-civil et cadastre.....	12		
6. Service des bâtiments.....	13		
7. Sports .....	13		
8. Institutions et assurances sociales .....	13		
<b>CHAPITRE IV Politique du personnel.....</b>	<b>14</b>		
<b>A. Effectif du personnel.....</b>	<b>14</b>		
<b>B. Indexation et évolution de la masse salariale .....</b>	<b>14</b>		

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

( du 12 novembre 2007 )

## 27 – 2006-2011 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2008

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 204'167'158.00
Total des charges	Fr. 209'490'480.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr. 5'323'322.00</b>

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 12'531'580.00
Total des charges	Fr. 12'474'650.00
<b>Excédent des produits</b>	<b>Fr. 56'930.00</b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".



## REMARQUES INTRODUCTIVES

Le budget communal de l'exercice 2008 présente un excédent de charges de

**Fr. 5'323'322,--**

soit les 2.91 % du total des produits de Fr. 183'067'720,-- (imputations internes de Fr. 21'099'438,-- déduites).

Le budget de l'exercice 2008 est en détérioration par rapport à celui de 2007 de Fr. 817'424,--. En effet, ce dernier présentait un excédent de charges de 2.49 % du total des produits.

Cette péjoration s'explique essentiellement par des rentrées fiscales moins bonnes qu'estimées pour les années fiscales 2005 et 2006 et par un bilan RPT déséquilibré.

Le Conseil communal rappelle que ce budget a été élaboré, à l'instar du budget 2007, selon le nouveau coefficient d'impôt fixé à 77,3 ct par l'ordonnance du 19 septembre 2006 du Conseil d'Etat suite à la bascule d'impôt due à la loi concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF).

Les autres caractéristiques essentielles du budget de l'exercice 2008 sont les suivantes :

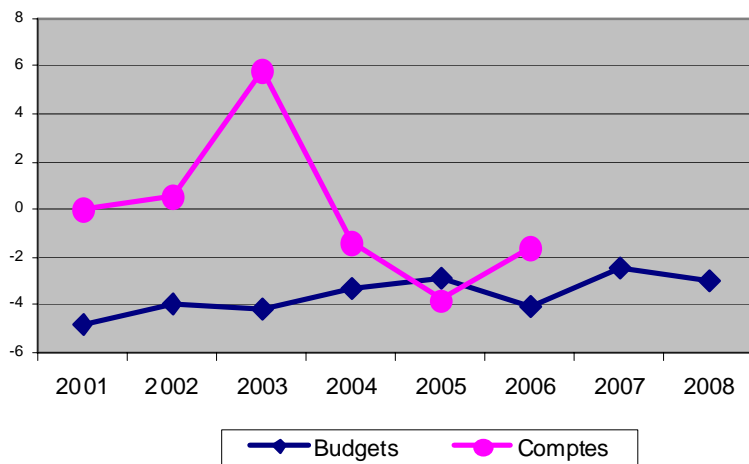
- la maîtrise de la progression des charges du personnel à 0,81 %
- la maîtrise de la progression des charges biens services et marchandises à 1,24 % (sans tenir compte des charges extraordinaires de remise en état de la décharge de Châtillon compensée par une reprise à la réserve)
- la progression ralentie des recettes fiscales en raison des décisions successives du Grand Conseil de réduire la charge fiscale des contribuables fribourgeois;
- le budget d'investissements limité aux priorités, afin de ne pas dépasser les montants des amortissements prévus, en moyenne, dans le plan financier réactualisé du Conseil communal 2007-2012.

La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pour-cent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2001 à 2008 elle est la suivante :

Années	Budgets		Comptes	
		%		%
2001	-7'652'891.15	-4.86	2'477.81	0.0016
2002	-6'350'908.00	-3.94	967'081.80	0.57
2003	-6'976'396.75	-4.17	11'341'026.71 *	5.82
2004	-5'764'642.00	-3.31	-2'488'727.08	-1.38
2005	-5'353'565.00	-2.93	-6'964'784.19	-3.8
2006	-7'497'797.00	-4.09	-3'087'145.68	-1.62
2007	-4'505'898.00	-2.49		
2008	-5'323'322.00	-2.96		

\* dont 6'372'851,-- de dissolution de réserves comptables

**Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en% des recettes globales entre les comptes 2001 à 2006 et le budget 2001 à 2008**



Les mouvements prévus dans les réserves pour le budget 2008 sont les suivantes :

**a) Attributions aux réserves**

410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	50'000.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	315'000.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		<b>Fr.</b>	<b>482'000.00</b>

**b) Prélèvements aux réserves**

110.482.00	Fonds de conservation des archives	Fr.	5'000.00
256.482.00	Constructions H.L.M.	Fr.	150'000.00
257.482.00	Assainissement d'immeubles anciens	Fr.	40'000.00
410.480.00	Réserve place d'abris	Fr.	70'500.00
521.480.00	Places de parc publiques	Fr.	20'000.00
531.480.00	Châtillon, remise en état	Fr.	1'500'000.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'000'000.00
532.480.00	Réserve "Entretien STEP"	Fr.	407'290.00
		<b>Fr.</b>	<b>3'192'790.00</b>

## CHAPITRE I

### ANALYSES

#### A. INCIDENCES FINANCIÈRES DE LA RPT POUR LES COMMUNES

La RPT est fondée sur deux principes "*Quiconque bénéficie d'une prestation doit la payer*" et "*Qui paye commande*", selon le Département fédéral des finances, septembre 2007.

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) entrera en vigueur le 1er janvier 2008. Elle implique d'importantes modifications du budget cantonal et, par répercussion, des budgets des communes du Canton de Fribourg. Par rapport à 2007, les charges à supporter par la Ville de Fribourg vont connaître des augmentations dans certains domaines de tâches. Ces augmentations seront globalement compensées par les diminutions enregistrées dans d'autres domaines ainsi que par l'attribution d'une nouvelle recette à la commune de Fribourg (259.451.00).

Concrètement, 11 des 39 domaines de tâches touchés par la RPT ont des incidences financières sur le ménage communal. Pour compenser les charges supplémentaires potentielles pour les communes dues à la RPT, le Conseil d'Etat a proposé les trois mesures suivantes : reprise par l'Etat de la totalité du financement des prestations complémentaires AVS/AI et des frais de gestion y relatifs, reprise par l'Etat de la totalité du financement de la réduction des primes d'assurances-maladie, reprise par l'Etat de la totalité du financement des allocations familiales dans l'agriculture. Le Grand Conseil a accepté ces propositions et décidé d'y ajouter une compensation supplémentaire, prenant la forme, pour trois ans, d'un montant de 3 millions de francs à libre disposition des communes. Au total, les mesures adoptées par le Grand Conseil devraient compenser entièrement les effets de la RPT pour les communes et permettre une mise en œuvre de la réforme **financièrement neutre** pour ces dernières. De plus, les tâches qui continuent à être prises en charge par les communes le sont selon le principe de la péréquation, et ce pour les années 2008 et 2009. En d'autres termes, les communes de catégories 1, 2 et 3 paient des surcoûts en faveur des communes des catégories 4, 5 et 6, ce qui représente pour la Ville de Fribourg une surfacturation de 6 millions de francs.

Il a été convenu que les incidences financières de la RPT pour l'Etat et les communes feront l'objet d'un nouvel examen dans le courant de l'année 2010, sur la base des résultats des comptes des deux premiers exercices de mise en œuvre de la RPT, à savoir 2008 et 2009. Les répartitions financières entre l'Etat et les communes seront au besoin modifiées en fonction du résultat de cet examen.

Malheureusement, la diminution de la part des communes au financement de l'AI est plus faible que prévu initialement. Cela s'explique par les décisions prises en juin 2007 par les Chambres fédérales, qui ont modifié le projet du Conseil fédéral en ce qui concerne le règlement des problèmes transitoires dans le domaine de l'AI. La contribution des communes au financement de l'AI, qui était encore de 17,7 millions de francs au budget 2007 passera ainsi à environ 5,2 millions de francs en 2008, alors qu'un montant de 2,6 millions était envisagé en 2008 à charge des communes, avant de disparaître totalement dès 2009. La contribution 2008 doit permettre de couvrir les problèmes transitoires survenant dans la phase de mise en œuvre de la RPT en raison du paiement a posteriori appliqué jusqu'ici dans le domaine de l'AI. Elle concerne des engagements pris selon la législation en vigueur avant la RPT, mais qui n'ont pas encore été honorés.

Globalement le bilan de la RPT pour la Ville de Fribourg est le suivant :

	Comparaison en chiffre brut		
	2007	2008	différence
Part au financement assurance chômage (fonds emploi)	495'120	462'100	-33'020
Compagnie de transport régional	1'904'778	3'597'500	1'692'722
Subvention pour assurance maladie	1'891'100		-1'891'100
Personnes handicapés écoles spéciales	6'043'200	14'953'000	8'909'800
Participation cantonale à la logopédie et psychologie (contribution des communes aux 55 % AI) <b>recettes</b>	-570'000	-40'400	529'600
Participation aux prestataires privés <b>charges</b>		213'100	213'100
Fondation pour l'aide et les soins à domicile	1'225'000	1'502'426	277'426
Prestations complémentaires AVS-AI	3'808'400		-3'808'400
<i>Part des communes au financement de l'AVS/AI</i>	<i>4'451'800</i>	<i>860'000</i>	<i>-3'591'800</i>
Allocations familiales fédérales	144'800		-144'800
<b>Total des coûts RPT , y c. AI</b>	<b>19'394'198</b>	<b>21'547'726</b>	<b>2'153'528</b>
Compensation du Canton (population légale)		-388'200	-388'200
<b>Coûts nets à charge de la Ville, y c. AI</b>	<b>19'394'198</b>	<b>21'159'526</b>	<b>1'765'328</b>

	Comparaison avec indexation en 2007		
	2007 + 3 %	total 2008	différence
Part au financement assurance chômage (fonds emploi)	509'974	462'100	-47'874
Compagnie de transport régional	1'961'921	3'597'500	1'635'579
Subvention pour assurance maladie	1'947'833	0	-1'947'833
Personnes handicapés écoles spéciales	6'224'496	14'953'000	8'728'504
Participation cantonale à la logopédie et psychologie (contribution des communes aux 55 % AI) <b>recettes</b>	-587'100	-40'400	546'700
Participation aux prestataires privés <b>charges</b>	0	213'100	213'100
Fondation pour l'aide et les soins à domicile	1'261'750	1'502'426	240'676
Prestations complémentaires AVS-AI	3'922'652	0	-3'922'652
<i>Part des communes au financement de l'AVS/AI</i>	<i>4'585'354</i>	<i>860'000</i>	<i>-3'725'354</i>
Allocations familiales fédérales	149'144	0	-149'144
<b>Total des coûts RPT , y c. AI</b>	<b>19'976'024</b>	<b>21'547'726</b>	<b>1'571'702</b>
Compensation du canton (population légale)	0	-388'200	-388'200
<b>Coûts nets à charge de la Ville, y c. AI</b>	<b>19'976'024</b>	<b>21'159'526</b>	<b>1'183'502</b>

La comparaison en chiffres bruts (sans indexation) entre le budget 2007 et le budget 2008 démontre que le passage de la RPT (y compris AI) n'est pas neutre comme l'a voulu le Grand Conseil, mais augmente les charges de 1,76 million de francs en charge brute ou de 1,18 mio avec croissance de 3 % des charges pour la Ville de Fribourg. Cette augmentation est due principalement à deux phénomènes :

1. Comme expliqué ci-dessus, le coût pour l'AI n'a pas été neutralisé en 2008 mais coûtera Fr. 860'000,--. Selon les informations données par le Canton, ce montant disparaîtra dans le cadre du budget 2009.
2. Le montant de compensation de 3 millions de francs est réparti entre les communes selon la population légale alors que toutes les charges sont réparties principalement à 50% en fonction de la population et 50% en fonction de la classification des communes. Comme la Ville de Fribourg est en classe 2, le montant de compensation est largement inférieur aux augmentations de charges dues à la RPT.

La situation n'est pas encore définitive. En effet, des vérifications des influences de l'introduction de la RPT sont en cours et une concertation a encore lieu actuellement entre l'Association des communes fribourgeoises et le Canton.

#### **B. RÉPONSE À LA PROPOSITION N° 14 NON IMPÉRATIVE DE M. STÉPHANE PEIRY ET CONSORTS**

Suite au dépôt de la proposition Peiry, un groupe de travail ad hoc, constitué par le Conseil communal, a élaboré un processus de réflexions et d'études sur l'ensemble des tâches non liées. Cet état des lieux de chaque Service a permis au Conseil communal de prendre une position sur chaque décision de maintien ou d'abandon des prestations de services.

Suite à cette analyse, le Conseil communal a décidé la suppression des prestations suivantes :

- Assurance perte de gains (gain env. Fr. 150'000,--)
- Remboursement aux bénéficiaires de prestations complémentaires (gain env. Fr. 80'000,--):
  - une part d'abonnement Frimobil et
  - la ristourne de l'impôt sur les chiens.

En revanche, dans le souci de garder l'attractivité de la Ville et de répondre aux besoins de notre population, le Conseil communal a décidé de maintenir l'ensemble de ses tâches non liées, telles que par exemple le sport scolaire facultatif ou l'accueil extrascolaire. Toute autre solution allant dans le sens de

l'abandon de tâches ne ferait qu'affaiblir la qualité de vie réclamée par l'ensemble de la population.

Des études complémentaires sur plusieurs exercices sont en cours et sont encore à affiner, dans le domaine de la collaboration intercommunale.

Ainsi, le Conseil communal considère cette proposition n° 14 non impérative de M. Stéphane Peiry comme liquidée.

## **CHAPITRE II**

### **EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES**

Il est prévu une augmentation des recettes générales de Fr. 202'321'809,-- au budget 2007 à Fr. 204'167'158,-- au budget 2008,. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par natures suivantes :

		Budget 2008	Budget 2007	% augmentation /diminution
40	Impôts	120'810'000	119'875'000	0.78
42	Revenus des biens	7'730'040	6'602'988	17.07
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	33'904'360	34'455'205	-1.60
45	Remboursements de collectivités publiques	14'328'722	14'117'238	1.50
46	Subventions acquises	612'308	1'235'000	-50.42

L'amélioration des montants inscrits à la rubrique 40 "Impôts" est essentiellement due à l'augmentation de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui a progressé de 24.3 % entre le budget 2007 et le budget 2008. Par contre, l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques a diminué de 4,45% entre le budget 2007 et le budget 2008. De ce fait, le

budget 2008 ne progresse que de 0,78 % par rapport à 2007 alors que la moyenne des comptes des années 2001 à 2006 était de 3,05 %.

L'augmentation des montants inscrits à la rubrique 42 "Revenus des biens" est due à l'inscription de la vente du terrain à la banque Edmond de Rothschild pour Fr. 320'000,--, à l'inscription du droit de superficie pour la nouvelle galerie marchande et le cinéma de Nordmann SA pour un montant de Fr. 349'800,--. Cette rubrique tient aussi compte de la nouvelle location pour la justice de paix qui est repris par le canton et de différentes autres augmentations.

La diminution des montants inscrits à la rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" est le fruit de différentes augmentations et diminutions de rubrique, mais il faut retenir principalement la diminution des indemnités à recevoir pour le personnel malade suite à la résiliation de l'assurance perte de gain maladie. Cette diminution de prestations est inférieure à la diminution des cotisations (charges) qui étaient versées à la CSS Assurance.

Pour la rubrique 45 "Remboursements de collectivités publiques", l'augmentation est due principalement à la nouvelle rubrique de participation cantonale à la compensation de la RPT pour un montant de Fr. 388'240,-- (voir chapitre I "Analyses").

Pour la rubrique 46 "Subventions acquises", la diminution est due aussi à la RPT et à la diminution de Fr. 524'600,-- des subventions du Canton dans le cadre de la psychologie et logopédie.

### **Répartition des recettes générales**

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes (66%)
- autres recettes (34%)

### **A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES**

Il faut rappeler que suite à la bascule d'impôt due à la reprise du RHF par le Canton, le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené, par arrêté du Conseil d'Etat, de 85 ct à 77,3 ct pour 2007 et les années suivantes. Les estimations pour les années fiscales 2007 et 2008 tiennent compte de ce nouveau coefficient, mais pour les années fiscales antérieures de celui de 85 ct.

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2008 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2005, 2006 et du budget 2007. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. L'entretien avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement important.

### **Remarques générales :**

Au moment de la préparation du budget 2008, le produit des impôts 2006 des personnes physiques n'est pas encore connu, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront communiquées qu'au début de l'année 2008. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2005-2006.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants :

- la constitution de provisions lors des budgets précédents;
- la situation économique
- les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

	Budget 2008	Budget 2007	Comptes 2006
Impôt sur la fortune	7'900'000	7'300'000	8'903'437.40
Impôt sur le revenu	65'300'000	69'500'000	70'703'661.75
Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital	1'600'000	1'650'000	1'454'216.35
Impôt à la source	4'450'000	4'400'000	4'083'863.90
Impôt sur le capital	3'750'000	3'300'000	3'748'116.25
Impôt sur le bénéfice	18'500'000	14'600'000	16'168'696.00
Contribution immobilière	13'600'000	13'400'000	13'172'962.00
Impôt sur les gains immobiliers	600'000	650'000	613'551.85
Droits de mutations immobilières	2'350'000	2'350'000	3'808'462.30
<b>Totaux</b>	<b>118'050'000</b>	<b>117'150'000</b>	<b>122'656'967.80</b>

## B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES

### 1. Personnes physiques

#### a) Impôt sur le revenu

D'entrée, il faut constater une très forte régression du rendement de l'impôt 2005 par rapport au rendement de l'impôt 2004. En effet, la Ville de Fribourg a perdu entre 2004 et 2005 plus de 3,2 mio de recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit une diminution de 4,5 %. Cette constatation ne se retrouve pas dans les recettes cantonales qui ont augmenté de 2.3 % durant la même période.

Voici un tableau sur l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques entre la Ville et le Canton :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2001	67.95			518.67		
2002	69.10	1.15	1.7%	535.71	17.04	3.3%
2003	71.11	2.01	2.9%	555.81	20.10	3.8%
2004	71.44	0.33	0.5%	557.22	1.41	0.3%
2005	68.22	-3.22	-4.5%	570.17	12.95	2.3%

Pour permettre de mieux comprendre l'évolution négative de ces revenus entre 2005 et 2004, le Conseil communal a analysé de manière très détaillée l'évolution de la taxation des contribuables. Il rappelle ici que c'est l'Etat qui procède à la taxation de chaque contribuable et que la Commune ne reçoit que l'avis de taxation. L'analyse des contribuables pour 2005 démontre les éléments suivants :

Les 9067 contribuables stables ont une diminution de leurs taxations pour	-Fr.	9'908'658.00
Les 9933 contribuables stables ont une augmentation de leurs taxations pour	Fr.	8'216'659.00
Soit, globalement, une diminution de taxations des contribuables stables pour 2005	-Fr.	1'691'999.00
Les 1'927 contribuables partants de la Ville en 2004, représentent une diminution de	-Fr.	3'418'919.00
Les 1'873 nouveaux contribuables taxés dès 2005 en Ville de Fribourg ont rapporté	Fr.	2'313'741.00
L'écart entre les partants 2004 (1'927) et les arrivants 2005 (1'873) en Ville de Fribourg représente un manque à gagner de	Fr.	1'105'178.00

Comme déjà constaté, cet état démontre une certaine paupérisation des contribuables de la Ville. La difficulté est maintenant d'estimer si la Ville se



trouve au creux de la vague au sujet de cet impôt et si la tendance de Fribourg va suivre l'évolution du Canton ou va encore s'accroître.

Dans ce contexte, il faut constater que la population dite "légale" au niveau de la statistique cantonale est passée de 33'008 à fin 2005 à 33'418 à fin 2006. Cette augmentation de population pousse tout de même le Conseil communal à suivre les augmentations de revenus prévus par l'Etat pour les années 2006, 2007 et 2008, tout en restant prudent sur le chiffre final qui a été, par rapport au calcul théorique, temporisé.

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2008 à 603 mio, calculé de la façon suivante :

- impôt 2005 : 570,17 mio;
- impôt 2006 : + 0.3 % par rapport à 2005, d'où 572 mio, en tenant compte d'une baisse du barème de l'impôt sur le revenu qui a été introduit le 01.01.2006 pour 10 mio et des modifications de la législation fiscale, à savoir 5,7 mio pour l'augmentation des déductions sociales pour enfants et l'abandon de l'impôt minimal;
- impôt 2007 : 3 % par rapport à 2006, d'où 589 mio
- impôt 2008 : 2.4 % par rapport à 2007, d'où 603 mio.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2008 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt 2008 :	603 mio	
Part communale 2005 à cet impôt cantonal 2005 :	14.07 %	
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2008 :		
603 mio x 77,3 % x 14,07 %		Fr. 65'582'943,--
	<b>arrondi à</b>	<b>Fr. 65'300'000,--</b>

Le montant a été diminué de 0,282 mio pour tenir compte du risque lié à une augmentation moins élevée des impôts pour la Ville de Fribourg pour les années 2006, 2007 et 2008.

## b) Impôt sur la fortune

Contrairement à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur la fortune des personnes physiques a augmenté de manière très importante entre l'année fiscale 2004 et 2005. Le tableau ci-dessous démontre que cet impôt a augmenté de près de 15 % entre ces deux années fiscales pour la Ville de Fribourg, alors qu'au niveau cantonal il n'a augmenté que de 12.2 % :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2002	6.75			48.73		
2003	6.66	-0.09	-1.3%	53.58	4.85	10.0%
2004	6.99	0.33	5.0%	55.47	1.89	3.5%
2005	8.03	1.04	14.9%	62.26	6.79	12.2%

Pour l'année 2008, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 66,5 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2008 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt 2008 :	66,5 mio
Part communale 2005 à cet impôt cantonal 2005 :	15,17 %
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2008 :	
66,5 mio x 77,3 % x 15.17 %	Fr. 7'798'062,--
	<b>arrondi à Fr. 7'900'000,--</b>

Ce montant a aussi été augmenté de 0,100 mio pour tenir compte des reports de provisions des années fiscales antérieures à 2008.

## c) Prestations et bénéfices en capital

Selon la demande du Service des communes, il a fallu créer une rubrique distincte entre l'impôt sur le revenu et les bénéfices et prestations en capital.

Pour répondre à cette demande, la rubrique 210.400.30 regroupe désormais ces deux impôts. Sur la base des années précédentes, le budget 2008 présente un montant de Fr. 1'600'000,--.

## 2. Personnes morales

### a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales évolue de manière soutenue depuis l'année fiscale 2002. Pour la Ville de Fribourg, cet impôt a augmenté de plus de 27.8 % entre 2004 et 2005, alors qu'au Canton, il n'a évolué que de 6.1 %. L'évolution depuis 2002 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2002	10.57			55.52		
2003	11.68	1.11	10.5%	54.79	-0.73	-1.3%
2004	12.82	1.14	9.8%	60.19	5.40	9.9%
2005	16.38	3.56	27.8%	63.88	3.69	6.1%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 79 mio pour l'exercice 2008.

L'impôt 2005 encaissé a été largement supérieur aux estimations faites lors des budgets 2005 et 2006 et s'est élevé à 16,4 mio. Cette sous-estimation a aussi été faite pour les impôts 2006 et 2007. De ce fait, le budget 2008, outre l'estimation 2008, aura un fort reliquat pour les impôts 2006 et 2007. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2006 :	estimation 17,7 mio (+ 7.7 %/2005) à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr. 4'433'000.00
Impôt 2007 :	estimation 18,1 mio (+ 2.2 %/2006) à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 % + impôt facturé à la BCF de 1,75 mio	Fr. 1'820'000.00
Impôt 2008 :	estimation 18,8 mio (+ 3.3% /2007) à 65%	Fr. 12'208'000.00
		Fr. 18'461'000.00
	<b>arrondi à</b>	<b>Fr. 18'500'000.00</b>

Il faut rappeler que dès 2007, la Banque cantonale de Fribourg s'est soumise à l'impôt sur le bénéfice et le capital. Selon les informations actuellement en notre possession, 48 % de la part revenant aux communes devraient être attribués à la Ville de Fribourg. Le Conseil communal a estimé ce montant à 1,75 mio.

### b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue de manière très stable depuis plusieurs années. Depuis 2007, la BCF est aussi soumise à cet impôt. Selon les informations en notre possession, un montant de Fr. 630'000,-- sera facturé à cet établissement.

L'évolution depuis 2002 a été la suivante :

Année	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
	en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
		en mio	en %		en mio	en %
2002	3.50			12.94		
2003	3.47	-0.03	-0.9%	15.15	2.21	17.1%
2004	3.45	-0.02	-0.6%	15.86	0.71	4.7%
2005	3.34	-0.11	-3.2%	15.93	0.07	0.4%

Pour 2008, le Conseil communal propose de tenir compte de la proportion de l'impôt communal 2005 par rapport à l'impôt cantonal, soit 24.75 % et d'y ajouter l'impôt pour la BCF.

Le calcul proposé est le suivant :

Impôt cantonal (sans la BCF) :		
Fr. 16'500'000.-- x 77,3 % x 24,75 %		Fr. 3'157'000.00
Impôt BCF		Fr. 630'000.00
		Fr. 3'787'000.00
	<b>arrondi à</b>	<b>Fr. 3'750'000.00</b>

### c) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se reposent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2008, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 2'350'000.-- (2007 : Fr. 2'350'000.--) et les gains immobiliers à Fr. 600'000.-- (2007 : Fr. 650'000.--) et représentent la moyenne des 5 dernières années.

## CHAPITRE III

### EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2008, à Fr. 209'463'735.-- contre Fr. 206'827'707.-- au budget 2007. Les charges ont progressé de 1.27 %.

Les principales fluctuations des rubriques par nature de charge sont les suivantes :

		Budget 2008	Budget 2007	% augmentation/ diminution
30	Charges du personnel	53'344'105	52'913'790	0.81
31	Biens, services et marchandises	26'454'620	24'845'929	6.47 (1.24)
32	Intérêts passifs	7'460'600	7'674'600	-2.79
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	52'886'067	52'264'848	1.19
36	Subventions accordées	36'423'460	35'327'076	3.10

L'augmentation des montants inscrits à la rubrique 30 "Charges du personnel" est expliquée au chapitre IV du présent message.

L'augmentation des montants inscrits à la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" est due principalement aux frais de remise en état de la décharge de Châtillon qui sont passés de Fr. 200'000.-- en 2007 à Fr. 1'500'000.-- en 2008. Cette charge est compensée par la reprise à la réserve obligatoire de remise en état de Châtillon. Sans cette augmentation de charge, cette rubrique augmente de 1,24 % et correspond aux objectifs fixés par le Conseil communal.

Dans le cadre de l'exercice 2007, la Commune a procédé à un remboursement d'un prêt de 5 mio et prévoit de rembourser en 2008 encore d'autres prêts, ce qui permettra de diminuer la charge d'intérêts.

Il est très difficile de faire une comparaison fiable par rapport au budget 2007 pour la rubrique 35 "Remboursements et participations à des collectivités publiques" à cause des effets de la RPT (voir chapitre I "Analyses"). Les principales fluctuations suivantes sur les rubriques non touchées par la RPT peuvent être notées :

- 320.351.00 Ecoles primaires : Salaire des enseignants ( - 0,4 mio)
- 330.351.00 Ecole enfantines : Salaire des enseignants (+ 0.15 mio)

Comme pour la rubrique précédente, il est difficile de comparer le budget 2008 au budget 2007 pour la rubrique 36 "Subventions accordées", à cause des effets de la RPT. Nous pouvons noter les principales fluctuations suivantes sur les rubriques non touchées par la RPT :

- 920.364.00 Bains de la Motta déficit (+0.09 mio)
- 1040.365.20 Crèches et garderies d'enfants (+ 0,19 mio)
- 1110.366.00 Entretien (aide sociale) (-0.8 mio)
- 110.366.10 Loyers (aide sociale) (-0.2 mio)

## **COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES**

### **1. Administration générale**

#### 120.310.02 Promotion institutionnelle

Tous les 2 ans, les années paires, a lieu le Prix d'encouragement à l'entreprise citoyenne.

### **2. Finances**

#### 202.436.00 Indemnités au personnel accidenté et malade

#### 203.318.00 Primes d'assurances

Dans le cadre du groupe de travail interne sur les tâches non liées, le Conseil communal a retenu la proposition de ce groupe d'annuler l'assurance perte de gains maladie auprès de la CSS Assurance.

En effet, en 2001, la Commune de Fribourg a conclu cette assurance à des conditions particulièrement avantageuses pour une durée de 3 ans. Dès l'année 2004, ces primes ont largement augmenté pour tenir compte de la sinistralité de la Ville de Fribourg. Après analyse, le groupe de travail a constaté que les primes étaient supérieures de plus de Fr. 150'000,-- aux prestations versées par la CSS. De ce fait, le Conseil communal a choisi de résilier cette assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et d'assumer le risque à l'interne.

#### 231.424.00 Ventes de terrain

Cette rubrique intègre la vente de terrain à la Banque Edmond de Rothschild pour un montant de Fr. 320'000,--. Cette proposition aura été examinée par le Conseil général lors de la séance du 27 novembre 2007.

#### 231.427.00 Droits de superficie

Cette rubrique intègre le nouveau droit de superficie octroyé à la société Nordmann SA pour sa nouvelle galerie marchande et son cinéma.

En 2008, pour 12 mois d'activité, un montant de Fr. 349'800,-- a été intégré, alors qu'en 2007 ce nouveau droit n'était intégré que pour 2 ½ mois.

#### 240.322.00 Intérêts des dettes à moyen et à long termes

En 2007, un prêt de 5 mio a été remboursé et, selon les perspectives au niveau des liquidités, un autre montant de cet ordre devrait être aussi remboursé en 2008, ce qui permettra une diminution des intérêts sur les prêts à long terme.

#### 251. Justice de paix

La Justice de paix, à l'instar de l'Etat civil il y a quelques années, sera reprise entièrement par le canton. Il faut noter que la Justice de paix, au niveau du district, sera regroupée dans les locaux de la Ville de Fribourg à la Maison de justice.

#### 259.364.00 Participation au trafic régional

Augmentation très forte liée à la RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 259.451.00 Participation cantonale à la compensation RPT

Montant de compensation versé par l'Etat pour compenser le passage à la RPT (voir chapitre I "Analyses").

### **3. Ecoles**

#### 313.352.00 Frais facturés CO Sarine-Campagne (Ecole de Péroilles)

L'écart s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves (+ 14 à la rentrée scolaire 2007) et de l'augmentation du coût élève (+ Fr. 550.00 lors de la facturation 2006). A relever à cet égard que le résultat des comptes 2006 confirme cette tendance à la hausse (Fr. 618'820.55 en 2006 et Fr. 531'502.75 en 2005).

#### 320.351.00 Frais facturés par l'Etat (Ecoles primaires)

La diminution des charges (- Fr. 500'000.00) s'explique pour l'essentiel par la fermeture de 4 classes primaires (2 alémaniques et 2 francophones). Il est rappelé par ailleurs que le prix des classes facturé par l'Etat est calculé sur la base du pot commun et que le coût des classes à charge exclusive de la Ville est facturé au même tarif (moins les transports). Ce coût augmente chaque année.

#### 325.351.01 Prestataires privés : participation facturée par l'Etat (Logopédie et psychologie)

Effet RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 325.461.00 Participation cantonale (Logopédie et psychologie)

Effet RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 330.351.00 Frais facturés par l'Etat (Ecoles enfantines)

L'écart de Fr. 150'000.00 s'explique pour l'essentiel par l'ouverture d'une classe supplémentaire en raison de l'augmentation des effectifs et de l'augmentation du coût classe (cf. également commentaire rubrique 320.351.00).

### **4. Police et Circulation**

#### 403.406.10 Cinémas

L'augmentation des recettes est due à l'augmentation massive de l'offre en cinémas enregistrée depuis octobre 2007. En effet, le multiplexe « Cap ciné » offre dix salles supplémentaires pour une capacité de 1'900 sièges.

#### 405.301.00 Traitements (Abattoir)

La loi sur la sécurité alimentaire entrera en vigueur le 1er janvier 2008. A cette occasion, le contrôle de l'hygiène des viandes deviendra cantonal. Dès lors, la pratique actuelle, selon laquelle les honoraires du contrôleur des viandes vétérinaire sont payés par la Ville de Fribourg avant d'être remboursés par le Syndicat des bouchers, arrivera à son terme.

### **5. Génie-civil et cadastre**

#### 523.311.00 Nouvelles installations (Eclairage public)

Ce montant comprend de nombreux remplacements de lampes d'éclairage public à vapeur de mercure par des lampes à vapeur de sodium plus performantes, ceci avec une répartition géographique aussi uniforme que possible sur le territoire de la Ville.

Il en résulte une baisse de la consommation d'énergie (523.312.00).

Cette démarche va dans le sens de la proposition des Conseillères générales Christa Mutter et Christel Berset concernant l'éclairage public.

#### 530.318.00 Traitement des ordures par tiers (Déchets)

Cette augmentation inclut d'une part, une augmentation du coût de l'incinération des déchets ménagers et des objets encombrants et d'autre part, une augmentation des quantités de déchets compostables et de bois à traiter.

#### 531.314.01 Frais de remise en état (Décharge de Châtillon)

#### 531.480.00 Réserve obligatoire : prélèvement (Décharge de Châtillon)

Ce montant comprend d'une part, le coût de la remise en état du solde de la 1ère étape et de l'ensemble de la 2ème étape de la décharge de Châtillon et d'autre part, des coûts d'investigations complémentaires de la décharge de la Pila.

En ce qui concerne cette décharge, les coûts totaux d'investigations seront partagés en principe à parts égales entre le Canton et la Ville, ceci sans reconnaissance de responsabilités. Des démarches en vue d'un subventionnement seront faites auprès de la Confédération.

Le financement de ces opérations est assuré par un prélèvement dans la réserve de remise en état (531.480.00) dont le solde au 31 décembre 2006 est de Fr. 3'385'368,--.

#### 532.314.00 Entretien de la STEP

La STEP dans sa configuration actuelle a été mise en service il y a plus de 10 ans. Le montant des équipements électromécaniques installés est de 21,6 millions de francs

Ces équipements très sollicités, atteignant pour certains un âge critique, nécessitent des frais d'entretien en constante progression.

#### 532.318.00 Incinération des boues

Le montant prend en considération d'une part, une augmentation des boues à incinérer en raison du traitement de la quantité totale des eaux industrielles de Cremo (seul le 50 % de ces eaux sont traitées en 2007) et d'autre part, la participation de la Ville à la péréquation des frais de transport entre toutes les STEP.

A l'instar de ce qui se pratique pour les déchets ménagers, cette péréquation a pour but de mettre toutes les STEP sur un pied d'égalité pour le coût du traitement de leurs boues, quelque soit leur distance à l'usine d'incinération.

### **6. Service des bâtiments**

#### 613.423.00 Loyers locaux et kiosques

L'augmentation entre le budget 2008 et le budget 2007 est due à la location des locaux de la Justice de paix à l'Etat, à la suite de la cantonalisation de ce service en 2008.

### **7. Sports**

#### 920.364.00 Bains de la Motta SA (déficit)

Suite à la saison 2007 très pluvieuse et froide, les premières projections des comptes des Bains de la Motta donnent un déficit de l'ordre de Fr. 220'000,--. Fr. 50'000,-- seront pris en charge par la Bourgeoisie.

#### 920.364.01 Bains de la Motta SA (nouvelles installations)

Pas d'amortissement en raison de l'explosion des charges d'exploitation de la saison 2007.

### **8. Institutions et assurances sociales**

#### 1030.351.00 Contribution au financement de l'AVS/AI

Effet RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 1030.351.01 Contribution aux prestations complémentaires AVS/AI (loi du 14.01.1994)

Effet RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 1030.351.10 Contribution aux allocations familiales fédérales d'agriculture (ACE 13.12.1982)

Effet RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 1030.351.23 Aide aux cotisations assurance maladie (loi du 11.05.1982)

Effet RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 1030.365.00 Fondation pour l'aide et les soins à domicile

Effet RPT (voir chapitre I "Analyses").

#### 1040.365.10 Participation aux abonnements TF (bénéficiaires de rentes complémentaires AVS/AI)

En date du 23.10.07 (n° 24) le Conseil communal a décidé de supprimer cette aide dès 2008.

1054.452.00 Participation de la Bourgeoisie (Participation communale aux PET)

Précédemment, cette participation de Fr. 100'000.-- apparaissait sous la rubrique 1110.462.00 de l'Aide sociale.

## **CHAPITRE IV**

### **POLITIQUE DU PERSONNEL**

#### **A. Effectif du personnel**

La politique d'analyse de chaque cas d'engagement ou de remplacement de poste vacant reste en vigueur. Pour cette année l'effectif globale est stable. Il a toutefois été procédé à des réorganisations qui ont conduit à déplacer certaines fonctions.

Les changements prévus en 2008 sont les suivants :

##### ➤ **Ecoles + 0.1 ept**

Une dotation supplémentaire de 10% est prévue pour le poste du médecin scolaire. Cet accroissement ne fait que rétablir une correspondance entre la réalité du travail fourni et la dotation de la fonction. Celle-ci était insuffisante et cela se traduisait par un nombre d'heures supplémentaires important qui devenaient impossible à compenser.

##### ➤ **Caisse de prévoyance**

L'administration de la Caisse de prévoyance a été déplacée du Service des finances vers celui des Relations humaines. En conséquence une dotation de 0.2 ept a été déplacée d'un service vers l'autre. Il est à noter que la comptabilité de la Caisse de prévoyance n'a pas été transférée et reste aux Finances.

##### ➤ **Edilité Voirie**

Une redistribution des fonctions au sein des différents comptes des groupes 51, 52, 53 et 55 a été effectuée. L'effectif total de ces groupes n'a pas changé, ce n'est qu'une nouvelle distribution des tâches et des personnes. L'objectif était ici que les comptes soient le plus proches de la réalité pratique

du fonctionnement de ces services communaux. En effet, le souci d'efficacité et d'optimisation des ressources a conduit, compte tenu des besoins, à déplacer des collaborateurs en utilisant au mieux leurs compétences. Avec le temps un certain décalage est apparu entre la structure comptable et la pratique, d'où la nécessité de cette correction.

Ces diverses réorganisations n'affectent que de 0.1 ept la dotation totale en personnel. L'effectif passe de 446.9 ept au budget 2007 à 447 ept au budget 2008.

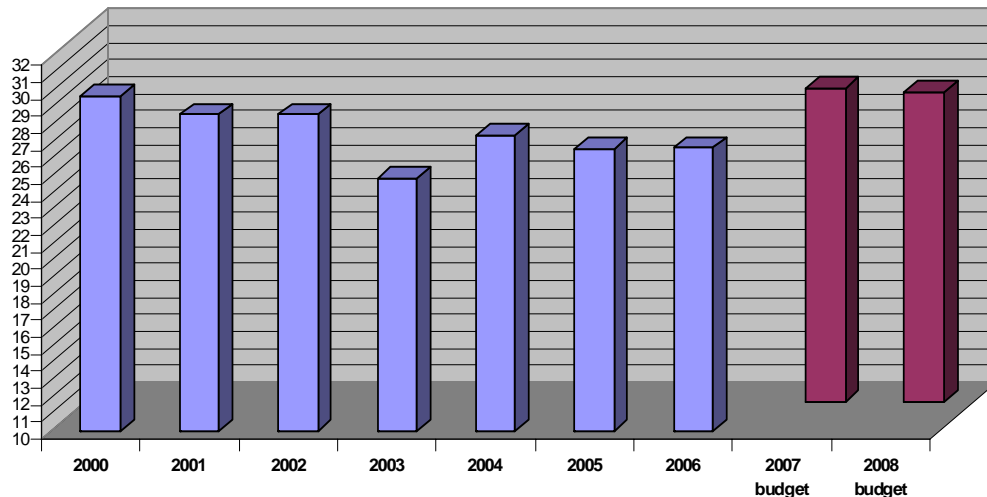
#### **B. Indexation et évolution de la masse salariale**

L'indexation novembre 2006 - octobre 2007 retenue pour 2008 est de 1.3%. Elle correspond à la pleine compensation du renchérissement.

Les charges du personnel progressent légèrement et passent de Fr. 52'913'790,- au budget 2007 à Fr. 53'344'105,- soit une augmentation de 0.81%.

En pourcentage, les charges du personnel représentent 28.3% des charges totales (sans les imputations internes). En 2007, ce taux était de 28.5%.

Ces chiffres nous montrent une fois encore que les charges du personnel sont parfaitement maîtrisées.



Le tableau ci-dessus illustre la progression du pourcentage de la masse salariale relativement à l'ensemble des charges.

## CHAPITRE V

### SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le Conseil communal doit malheureusement une nouvelle fois constater un report de charges sur le dernier échelon des collectivités publiques et une diminution de la progression de ses ressources due aux décisions prises par le Grand Conseil, lors de la précédente législature. De plus, la volonté du Grand Conseil de neutralisation des coûts de la RPT n'est pas respectée et la

Ville de Fribourg doit supporter une augmentation de charges de plus de 1,76 mio en chiffre brut ou de 1,18 mio avec une indexation de 3 %.

Alors que l'Etat peut compter sur un effet positif de la RPT de 29,6 mio, la Ville de Fribourg et les autres communes de ce Canton doivent voir leurs budgets détériorés suite à cette nouvelle répartition de tâches Confédération-Cantons. Le Conseil communal, en soutien avec l'association des communes fribourgeoises, va tout faire pour rééquilibrer cette situation et permettre, lors de la session de novembre du Grand Conseil, que les communes fribourgeoises puissent toucher un montant supérieur à celui proposé pour neutraliser ces coûts.

De plus, le Conseil communal rappelle que l'augmentation de salaires proposée par le Conseil d'Etat aux enseignants primaires revient à 70 % à charge des communes. Si la Confédération, à travers la RPT, a résolu "Qui paye commande", le Canton n'a toujours pas intégré cette maxime en proposant une nouvelle répartition des charges entre canton et communes.

Il est important de rappeler que ce budget 2008 répond totalement aux objectifs internes que le Conseil communal s'était fixés, soit :

- Blocage des amortissements sur une période de 10 ans à un montant maximal de 7,2 mio (sans la Step et Châtillon) (budget 2008 : 7,25 mio)
- Progression des charges du personnel (rubrique par nature 30) ramenée à 1,5% par une meilleure maîtrise de la masse salariale (budget 2008 : 0,81 %)
- Limitation de la croissance de la rubrique "Biens, services et marchandises" ramenée à 1,25% (budget 2008 : 1,24 %). Voir explications liées aux frais de remise en état de Châtillon, page 10.

En outre, le Conseil communal rappelle que la nouvelle péréquation financière intercommunale devrait entrer en vigueur en 2010 et permettre une sensible amélioration des budgets 2010 et suivants.

Il faut aussi noter que depuis 2007 le Canton continue de diminuer ses impôts, mais a tenu compte des revendications des communes et a choisi de diminuer son coefficient d'impôt (sans influence sur les communes) plutôt que le barème fiscal.



Par contre, les problèmes de ville centre en général ne sont toujours pas résolus. L'aide sociale (50 % des dossiers sont traités par la Ville de Fribourg) sera une priorité du Conseil communal pour que le financement de ces prestations soit cantonalisé au niveau de l'aide matériel et régionalisées au niveau de la structure administrative.

Enfin, le Conseil communal remarque avec satisfaction que le tissu économique de la Ville de Fribourg est performant et permet une progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales nettement supérieure à celui du Canton.

## CHAPITRE VI

### BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)

#### A. Généralités

L'augmentation régulière des activités pour Frigaz génère des recettes toujours plus importantes par la répartition des coûts de personnel et d'infrastructures (bâtiment, véhicules).

En plus des conventions en vigueur avec les communes de Corminboeuf et Givisiez, le budget 2008 prend en compte les nouvelles conventions conclues avec les communes de Villars-sur-Glâne et de Chésopelloz pour la gestion technique de leur réseau d'eau potable.

La conjonction de ces deux éléments avec un contrôle des coûts rigoureux a permis de prévoir une nouvelle baisse du prix de l'eau de 9 cts/m<sup>3</sup> dès 2008.

Le budget 2008 intègre cette baisse et présente des recettes de Fr. 12'531'580,- et des dépenses de Fr. 12'474'650,-, soit un excédent de recettes de Fr. 56'930,- après attribution de Fr. 320'000,- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau et les infrastructures.

#### B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	<b>Comptes 2006</b>	<b>Budget 2007</b>	<b>Budget 2008</b>
Administration	367'631	462'550	460'550
Personnel	5'143'638	5'621'200	6'041'400
Equipements	319'715	271'850	392'800
Véhicules	289'538	282'000	283'500
Immeubles	51'653	46'500	94'200
Adductions et distribution	1'040'666	863'400	856'800
Réseaux	641'453	900'000	650'000
Installations	272'263	240'000	210'000
Amortissements (adductions et réseaux)	283'354	630'000	606'000
<b>Total</b>	<b>8'409'911</b>	<b>9'317'500</b>	<b>9'595'250</b>

Le chapitre "Administration" prévoit les frais financiers et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville.

Le chapitre "Personnel" intègre, en plus de l'évolution salariale du personnel, l'engagement de deux collaborateurs en provenance de la commune de Villars-sur-Glâne dans le cadre de la convention d'exploitation du réseau d'eau potable, ainsi que l'engagement de deux collaborateurs supplémentaires, l'un pour le Dpt Technico-commercial intégralement à charge de Frigaz et le second au Dpt Exploitation.

Le chapitre "Equipements" comprend les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, des moyens informatiques ainsi que les frais de communication, téléphones et radios. L'augmentation provient essentiellement de l'adaptation des coûts des prestations du Service informatique de la Ville.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretiens du parc véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient les travaux minimum de maintien de sécurité et de salubrité du site de la Planche inférieure ainsi les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils ainsi que les coûts relatifs au Consortium des eaux dont la tendance à la baisse se confirme.

Le chapitre "Réseaux", reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

### C. Les recettes

Imputations internes, prélèvement à réserve et fontaines publiques déduits, l'évolution des recettes se présente ainsi :

	Comptes 2006	Budget 2007	Budget 2008
Administration	93'231	81'880	74'980
Personnel	3'304'323	3'419'500	3'622'000
Equipements	185'200	151'300	211'200
Véhicules	173'700	160'200	159'300
Immeubles	31'000	376'400	393'200
Adductions et distribution	5'940'718	5'142'500	5'111'500
Installations	488'964	400'000	400'000
<b>Total</b>	<b>10'217'136</b>	<b>9'731'780</b>	<b>9'972'180</b>

L'augmentation des recettes du chapitre "Personnel" provient de facturations plus élevées en relation avec l'évolution de Frigaz.

Le chapitre "Immeubles" contient le loyer facturé à Frigaz pour l'utilisation du nouveau bâtiment.

Au chapitre "Adductions et distribution", l'effet de la baisse du tarif de l'eau de 9 ct/m<sup>3</sup> en 2008 est partiellement compensé par les nouvelles recettes en relation avec les conventions conclues avec les communes de Chésopelloz, Corminboeuf, Givisiez et Villars-sur-Glâne pour l'exploitation technique de leurs réseaux d'eau potable et avec le Consortium des eaux pour le transfert de la surproduction des sources de la Tuffière permettant une mise en valeur des ressources naturelles.

Les ventes d'eau ont été estimées avec prudence, en relation avec leur évolution selon tableau ci-dessous.

Ventes d'eau	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
en milliers de m <sup>3</sup>							
Ménages et artisanat	3'411	3'556	3'560	3'358	3'194	3'450	3'400
Industries	492	486	493	513	498	400	400
<b>Sous-total</b>	<b>3'903</b>	<b>4'042</b>	<b>4'053</b>	<b>3'871</b>	<b>3'692</b>	<b>3'850</b>	<b>3'800</b>

Consortium					84		
Consortium transfert					1'152		1'500
<b>Total</b>	<b>3'903</b>	<b>4'042</b>	<b>4'053</b>	<b>3'871</b>	<b>4'928</b>	<b>3'850</b>	<b>5'300</b>

### D. Les institutions gérées par les S.I.

Outre le domaine de l'eau potable, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ SA et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines.

En 2008, FRIGAZ SA versera aux S.I. Fr. 4'205'000,- (2007 : 3'947'750,-) au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 224'000,- au titre d'indemnité de gérance selon convention

D'un autre côté, les S.I. verseront au Consortium Fr. 217'000,- pour la taxe de débit, soit Fr. 32.15 par litre minute pour une souscription de 6'750 l/min.

### E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat du 31.12.2006	Fr.	9'270'150
Attribution budgétaire 2007	Fr.	370'000
Prélèvement pour nouveau bâtiment	Fr.	- 8'000'000
Prélèvement pour puits Hofmatt	Fr.	- 678'000
Prélèvement puits Hofmatt complémentaire	Fr.	- 250'000

Attribution budgétaire 2008 Fr. 320'000  
 Situation prévisionnelle au 31.12.2008 Fr. 1'032'150

A titre d'information, voici les montants annuels des investissements de la Ville des comptes 1999 à 2006 :

## CHAPITRE VII

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2008, sur un montant de Fr. 35'272'000,-- qui se répartit ainsi :

#### Charges d'investissements :

Catégorie I	Fr. 15'000'000.00
Catégorie II	Fr. 8'472'000.00
Catégorie III	Fr. 11'800'000.00
<b>Total des charges</b>	<b>Fr. 35'272'000.00</b>

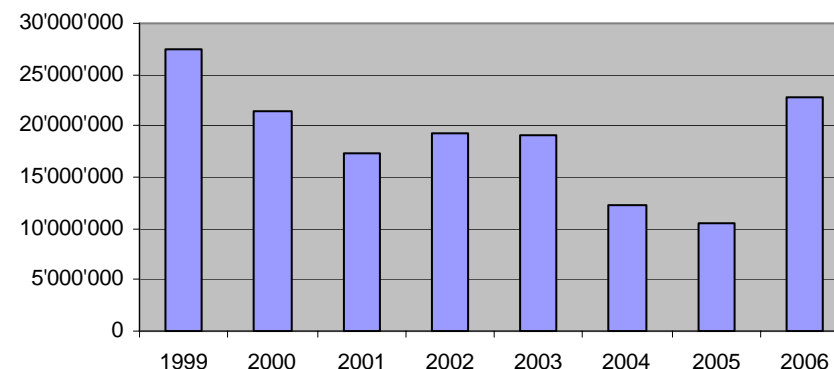
#### Produits d'investissements :

Taxes de raccordement aux égouts	Fr. 1'000'000.00
SSSL : reprise à la réserve Fonds St-Léonard	Fr. 4'500'000.00
SSSL : subvention du canton	Fr. 4'500'000.00
Reprise à la réserve fonds de rénovation	Fr. 150'000.00
<b>Total des produits</b>	<b>Fr. 10'150'000.00</b>

**Charges nettes d'investissements** **Fr. 25'122'000.00**

Bien que pour l'investissement lié au Site sportif St-Léonard (SSSL), le Conseil général n'a voté que le montant à charge de la Ville de Fribourg, soit 5 mio, le Conseil communal propose, pour une meilleure transparence des coûts, de comptabiliser toutes les charges ainsi que les produits liés à cet investissement.

1999	Fr.	27'414'057
2000	Fr.	21'383'555
2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'259'151
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
	<b>Fr.</b>	<b>150'179'656</b>



## A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

### 1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2007 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2007;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Deux objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

618.503.27	Construction salle de spectacle	Fr.	6'000'000
900.503.05	Site sportif St-Léonard	Fr.	9'000'000
	<b>Total catégorie I</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>15'000'000</u></b>

### 2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

<b>300.506.09</b>	<b>Renouvellement mobilier et informatique</b>	<b>Fr.</b>	<b>572'000,--</b>
-------------------	--	------------	-------------------

#### 1. Ecoles du cycle d'orientation

Remplacement des chaises devenues irréparables et des pupitres ayant subi l'usure du temps.

Application de la conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC), 5ème étape.

#### CO du Belluard

Mobilier Fr. 78'200,--

#### CO de Jolimont

- Mobilier pour le bâtiment du Jura Fr. 6'130,--
  - Mobilier pour le bâtiment principal Fr. 11'085,--
- Fr. 17'215,--

#### CO de langue allemande

- Mobilier Fr. 16'500,--
  - Matériel informatique Fr. 104'000,--
- Fr. 120'500,--

### 2. Ecoles primaires

- Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement Fr. 27'000,--
  - Mobilier Fr. 260'000,--
- Fr. 287'000,--

### 3. Ecoles enfantines

Mobilier Fr. 69'085,--

#### Récapitulation :

Ecoles du cycle d'orientation Fr. 215'915,--  
Ecoles primaires Fr. 287'000,--  
Ecoles enfantines Fr. 69'085,--

**Total Fr. 572'000,--**

**420.506.19 Remplacement du camion échelle  
de 1982 Fr. 1'000'000.00**

Le Service du feu dispose actuellement de deux échelles automobiles. En 2008, la plus ancienne sera âgée de 26 ans et la plus récente de 16 ans. Grâce à la qualité de l'entretien et du produit acheté, la plus ancienne a, à ce jour déjà, dépassé la durée de vie normale d'un tel outil d'intervention (20 ans).

La densité des constructions, la hauteur des bâtiments, la configuration des lieux, les conditions d'accès et notre rôle de centre de renfort pour le District de la Sarine nous oblige à disposer de deux échelles.

Dans les conditions actuelles d'interventions et de sauvetage, cette échelle a atteint les limites de sécurité. En cas de panne et lors des services d'entretien, les pièces de rechange deviennent difficiles à trouver. Cet engin ne répond plus aux normes actuelles de sauvetage. En effet, la nacelle n'est pas fixée au bout de l'échelle ce qui nécessite de nombreuses manipulations de la part du personnel, manipulations qui ralentissent le déroulement de l'intervention, monopolisent du personnel et augmentent les risques d'erreur. En cas d'opération de sauvetage (évacuation de blessés sur brancard), les conditions de fixation et de charge sont insuffisantes pour garantir des interventions efficaces.

Par ailleurs, l'échelle 80 ne dispose pas de la technique dite du « bras cassé » qui nous permettra beaucoup plus de souplesse d'intervention. C'est notamment le cas pour les secteurs difficilement accessibles comme les rues et bâtiments de la Vieille-Ville. La nouvelle technologie des engins actuels permet une meilleure approche sur les bâtiments élevés, plus de charge dans la nacelle et une grande flexibilité d'utilisation.

En dehors du Service du feu, cette échelle est mise régulièrement à disposition d'autres services communaux pour effectuer divers travaux comme certains entretiens de bâtiments ou de taille d'arbre de haute futaie. Une telle pratique permet au personnel du PPS engagé dans ces différents services d'avoir une excellente connaissance du fonctionnement de cet outil en intervention.

L'achat de ce véhicule est assuré d'une subvention de l'ECAB d'au moins 40 %.

**520.501.90 Modération de trafic, sécurité sur  
le chemin de l'école - piétons,  
deux-roues, transports publics Fr. 120'000.00**

Cette demande de crédit fait suite à celles présentées lors des précédents budgets.

Ce crédit a pour but de couvrir les frais liés à l'ensemble des mesures prises pour améliorer la sécurité routière, en particulier celle des piétons et des deux-roues, pour modérer le trafic dans les quartiers et pour la promotion de la mobilité douce dans le cadre de l'Agenda 21.

Dans les explications y relatives, il était précisé que la plupart des mesures de sécurisation des piétons résultaient d'une enquête sur la sécurité sur le chemin de l'école. La classe d'âge 6-12 ans étant la plus représentée dans les statistiques des accidents impliquant des piétons, il est essentiel d'accorder la priorité à de telles mesures.

En 2008, ce crédit sera notamment utilisé pour la mise en place de nouvelles zones 30 km/h dans des quartiers d'habitations. Le résultat des expertises des zones déterminera les mesures nécessaires afin de faire respecter les limitations de vitesse instaurées et de garantir une plus grande sécurité des usagers.

Les aménagements prévus se veulent pour la plupart légers. Ils touchent aussi bien les itinéraires piétonniers, cyclables et les conditions d'accès aux transports publics.

Comme exemples de mesures à prendre, on peut citer essentiellement des avancées de trottoirs, la pose de mobilier urbain (bornes, piquets, barrières, éléments de séparations, ralentisseurs, etc.) ou encore la réalisation de modération de trafic sur certains tronçons.

En date du 15 février 2005, le Conseil communal adoptait le catalogue d'actions de l'Agenda 21 dont il ressort deux thèmes concernant le domaine de la circulation, à savoir:

- la modération de trafic;
- la promotion du vélo en ville.

La réalisation des mesures en relation avec ces thèmes est prévue sur une période qui s'étend jusqu'en 2009, respectivement 2020. On peut citer comme exemple :

- la réalisation de couverts à vélos;
- le subventionnement pour l'achat de vélos électriques (promotion).

Pour 2008, le coût des différentes mesures a été devisé à Fr. 120'000.-.

#### **520.506.06 Remplacement véhicules voirie Fr. 180'000.00**

Les véhicules à remplacer figurent dans l'inventaire remis en annexe du message n° 5 du 15 octobre 2001, consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

Les véhicules à remplacer figurent dans le plan financier consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

##### 1. Camion 2 essieux, polyvalent

- Immatriculation : 1984  
Kilométrage : 260'000 km  
Norme antipollution Euro 00 (la moins écologique et la plus taxée)
- Utilisation du véhicule à 100%  
Livraisons pour l'économat, déménagement du mobilier des écoles et des bâtiments  
Transports divers pour le ravitaillement des chantiers des équipes de la Voirie  
Déplacements de machine, remorques, roulottes  
Service d'hiver (chasse-neige et salage)
- Etat actuel du véhicule  
Très forte usure de l'ensemble  
Forte corrosion générale  
Ce véhicule est très sollicité par une multitude de courts trajets, il n'est plus du tout fiable et les pièces de rechange sont de plus en plus rares et très chères.

- Genre de véhicule de remplacement avec filtre à particules  
Achat d'un véhicule polyvalent pour le service d'hiver, avec un pont basculant pour des transports de tout genre et une plaque élévatrice avec pont bâché pour les déménagements et livraisons.

- Coût du remplacement  
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 125'000,--.

##### 2. Fourgon 3,5 tonnes

- Immatriculation : 1993  
Kilométrage : 205'000 km  
Norme antipollution Euro 00 (la moins écologique)
- Utilisation du véhicule à 100%  
Transport du matériel de signalisation et barrières pour la Police locale.  
Vidange et entretien des parcomètres
- Etat actuel du véhicule  
Très forte usure de l'ensemble  
Forte corrosion générale  
Ce véhicule est très sollicité par une multitude de courts trajets, il n'est plus du tout fiable, avec des coûts de réparations prévisibles, très importants et démesurés.
- Genre de véhicule de remplacement avec filtre à particules  
Achat d'un fourgon 3,5 tonnes à toit surélevé.
- Coût du remplacement  
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 55'000,--.

#### **530.506.18 Remplacement véhicule déchets Fr. 250'000.00**

##### 3. Camion grue 3 essieux, multilift, avec pont basculant

- Immatriculation : 1986  
Kilométrage : 330'000km  
Norme antipollution Euro 00 (la moins écologique)

- Utilisation du véhicule à 100%  
Camion grue avec pont basculant pour la logistique des manifestations (estrades, podiums, conteneurs, etc.)  
Transports de matériaux récupérés (électroménager, frigos, cuisinières, matériel électrique et électronique, etc.).  
Transports de matériaux (divers outillages et machines, produits en ciment, gravier, béton...) pour les chantiers des équipes de la Voirie.

Porte thermos pour le transport de revêtements bitumineux  
Équipement pour le lavage des rues, places publiques et arrosage des plantations.

Véhicule pour le service d'hiver, chasse-neige et saleuse

- Etat actuel du véhicule  
Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable  
Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.
- Genre de véhicule de remplacement avec filtre à particules  
Achat d'un véhicule polyvalent pour le service d'hiver, chasse-neige et saleuse  
Ce véhicule sera muni d'un système multilift, pont basculant et grue télescopique pour les transports et les livraisons en tout genre.
- Coût du remplacement  
Le coût de remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 250'000,--.

### **532.501.36 Collecteurs d'évacuation des eaux Fr. 1'000'000.00**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, ....)

#### 1. Collecteur de Torry-Ouest

Il s'agit de la construction d'un nouveau collecteur de liaison entre le quartier de Torry-Ouest et un collecteur existant afin d'évacuer les eaux pluviales de ce quartier.

L'intervention prévue consiste à poser une nouvelle canalisation de diamètre 400 à 600 mm sur une longueur de 110 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 230'000,--.

#### 2. Collecteur du cimetière

Le collecteur de l'allée principale est très fortement dégradé et doit être entièrement reconstruit. Le secteur concerné part depuis le portail principal du cimetière jusqu'au crucifix.

L'intervention prévue consiste à poser une nouvelle canalisation d'un diamètre de 300 mm sur une longueur de 130 m et des raccordements des allées secondaires.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 220'000,--.

#### 3. Collecteur de la route de la Gruyère

Il s'agit de traiter l'intérieur de ce collecteur sur le secteur route du Grand-Pré – route de la Vignettaz. De plus, il est nécessaire de ressortir une chambre enterrée.

L'intervention prévue consiste à fraiser et chemiser le collecteur existant sur divers tronçons afin de garantir son étanchéité.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 90'000,--.

#### 4. Collecteur de la route de Champriond

Il s'agit de traiter l'intérieur de ce collecteur sur le secteur route de la Gruyère – route de la Veveyse.

L'intervention prévue consiste à fraiser la conduite existante et traiter les joints défectueux afin de garantir son étanchéité.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 80'000,--.

5. Collecteur de la route des Arsenaux

Il s'agit de traiter un tronçon de collecteur sur le secteur Banque Cantonale – rue des Pilettes.

L'intervention prévue consiste à remplacer un tronçon en contre-pente d'un diamètre de 500 mm sur une longueur de 12 m. De plus, il faut fraiser et traiter les joints défectueux sur le solde du secteur pour garantir l'étanchéité de ce collecteur.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 80'000,--.

6. Collecteur de la rue Jacques-Vogt

Il s'agit de traiter l'intérieur d'un tronçon du collecteur sur le secteur bd de Pérolles – rue Georges-Jordil.

L'intervention prévue consiste à fraiser la conduite existante et à exécuter un chemisage sur une longueur de 40 m afin de garantir l'étanchéité de ce secteur.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 50'000,--.

7. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures a été estimé à Fr. 250'000,--.

**532.501.37 Station d'épuration, remplacement de la commande des installations Fr. 650'000.00**

1. Introduction

Mise en service en 1968, la STEP de Fribourg a été complètement rénovée et agrandie de 1992 à 1997. Les armoires électriques, les automates et les postes de supervision effectuant la commande des différentes parties de la STEP ont été mis en service de 1994 à 1997. La technologie des produits utilisés date du début des années 90, soit plus de 15 ans.

La commande des différents ouvrages de la STEP est assurée par 17 automates programmables reliés entre eux par un réseau ethernet. La liaison entre les bâtiments est réalisée au moyen de fibres optiques. Ces automates ne sont plus disponibles qu'en pièces de rechanges moyennant des délais de livraison plus ou moins long selon les pièces. Les coûts des composants, plus particulièrement des processeurs et des coupleurs ethernet sont beaucoup plus élevés que celui des produits actuels. La STEP possède quelques pièces de rechange permettant de réparer les pannes, mais le remplacement des pièces prises dans ce stock est de plus en plus coûteux. Les composants pour le réseau de communication entre automates et supervision ne sont pour la plupart plus disponibles. En cas de panne, la communication est susceptible d'être interrompue dans toute la STEP.

Actuellement, la conduite de la STEP et des automates programmables (supervision) est réalisée au moyen de 6 PC avec un logiciel fonctionnant sous le système d'exploitation OS/2. Aujourd'hui, il n'est quasiment plus possible de trouver des PC permettant de faire fonctionner OS/2. De plus, la version du logiciel de supervision n'est plus supportée et il n'y a plus de distributeur de ce logiciel en Suisse.

Un remplacement à court terme de ces éléments de commande est devenu indispensable pour maintenir la STEP en exploitation.

Un remplacement global de la commande en une étape n'est pas pensable. Les interventions devront être échelonnées dans le temps avec, à chaque étape, la nécessité de mettre en place des solutions provisoires permettant la marche en parallèle des anciennes et nouvelles parties. Les étapes de remplacement sont les suivantes, selon le degré de priorité :

1. Remplacement des postes de supervision (PC et logiciel)



2. Remplacement d'un premier groupe d'automates programmables
3. Remplacement du solde des automates programmables et du réseau de communication

L'étape 1 est prévue en 2008. Les étapes 2 et 3 suivront en 2009 et 2010.

Le coût total des travaux est estimé à Fr. 1'700'000,-- hors TVA.

## 2. Coût de l'étape 1

### Fournitures pour supervision

- Fourniture PC pour supervision (serveurs et postes) + écrans Fr. 55'000,--
- Fourniture matériel réseau Fr. 10'000,--
- Fourniture logiciel supervision Fr. 60'000,--
- Fourniture logiciel de développement automate Fr. 5'000,--

Total fournitures supervision Fr. 130'000,--

### Travaux de remplacement de la supervision

- Travaux préparatoires (organisation et planification) Fr. 25'000,--
- Développement imagerie supervision STEP Fr. 390'000,--
- Développement imagerie PC déshydratation Fr. 30'000,--

Total remplacement de la supervision Fr. 445'000,--

### Récapitulation

- Total fournitures supervision Fr. 130'000,--
- Total remplacement de la supervision Fr. 445'000,--
- Matériel de réserve Fr. 25'000,--

Total hors TVA Fr. 600'000,--

TVA 7.6% Fr. 45'600,--

**Total étape 1 y.c. TVA Fr. 645'600,--**

## **612.503.52 Etudes et concours, réalisations scolaires Fr. 300'000.00**

La restructuration des Cycles d'Orientation va conduire à la construction d'un nouveau bâtiment permettant d'installer le Cycle d'Orientation de langue allemande.

Cette réalisation permettra de libérer les salles occupées dans l'ancienne école de Jolimont, à la rue des Ecoles, au profit du Cycle d'Orientation de Jolimont dont une section avait été déplacée dans l'ancien bâtiment de l'école du Jura.

En construisant ce nouveau C.O. de langue allemande, les classes situées à la Villa Caecilia, dans ce bâtiment vétuste de l'avenue Général-Guisan, seront aussi déplacées.

En application des marchés publics, un concours d'architecture sera organisé pour rechercher le meilleur choix architectural, conceptuel et économique pour implanter un bâtiment sur le terrain libre situé au sud de l'école primaire du Jura, en bordure des avenues Général-Guisan et Jean-Bourgknecht.

Un montant de Fr. 300'000,-- est demandé pour entreprendre cette première phase de planification scolaire.

## **612.503.54 Cycle d'orientation de Jolimont - rénovation des cuisines (2<sup>ème</sup> étape) Fr. 350'000.00**

### Rénovation des cuisines de l'économie familiale

Les cuisines ont encore l'équipement d'origine installé lors de la construction du bâtiment, en 1972.

Les appareils de cuisine et les monoblocs de ventilation sont défectueux.

L'installation électrique ne correspond plus aux normes de sécurité en vigueur.

Les fenêtres ne sont plus étanches.

Vu l'état de vieillissement avancé de ces cuisines, des réparations ponctuelles ne sont plus possibles et la rénovation complète est absolument néces-

saire. La 1ère étape des travaux a été réalisée cet été et donne entière satisfaction aux usagers.

• travaux 1ère étape 2007 (terminée)	Fr. 300'000,--
• travaux 2ème étape 2008	Fr. 350'000,--
•	Fr. 650'000,--
./. subvention DICS	Fr. 117'000,--
Total :	Fr. 533'000,--
<u>Devis :</u>	
• carrelage	Fr. 67'000,--
• fenêtres	Fr. 35'000,--
• modification du chauffage	Fr. 20'000,--
• ventilation	Fr. 143'000,--
• électricité	Fr. 42'000,--
• installations sanitaires	Fr. 25'000,--
• cloisons Rigips	Fr. 6'000,--
• peinture	Fr. 26'000,--
• agencement de cuisine	Fr. 270'000,--
• mobilier	Fr. 16'000,--
Total	Fr. 650'000,--

Les nouvelles méthodes d'enseignement qui consistent à travailler par groupe de 4 élèves au maximum a engendré une plus value sur les équipements et appareils de Fr. 90'000.-. Le nombre total de blocs de cuisine a été de 4 pour la 1ère étape et de 6 pour la 2ème étape, soit un total de 10 au lieu de 8 prévues dans l'étude de base.

Les représentants de la DICS ont effectué une visite et acceptent de subventionner la plus-value engendrée ainsi que la totalité des installations de ventilation.

**612.503.55 Ecole de la Vignettaz, revêtement de sol, halle supérieure Fr. 130'000.00**

Le revêtement de sol actuel en lino-liège est fortement usé et abimé.

La surface est très dure et n'offre plus les conditions requises pour la pratique du sport. Il est proposé d'y placer un nouveau revêtement Polyuréthane à élasticité ponctuelle.

La remise en état de cette halle de gymnastique comprend les travaux suivants:

• Démontages et travaux préparatoires	Fr. 4'000,--
• Nouveau revêtement de sol, 400 m2	Fr. 60'000,--
• Travaux de peinture	Fr. 25'000,--
• Remplacement des plinthes	Fr. 1'500,--
• Révision des installations électriques	Fr. 12'500,--
• Travaux de chauffage	Fr. 8'000,--
• Révision des installations de gymnastique	Fr. 14'000,--
• Etanchéité du vitrage	Fr. 5'000,--
Total	Fr. 130'000,--

**612.503.56 Centre de quartier du Schoenberg, école enfantine - aménagement de la cour Fr. 100'000.00**

La partie commerciale du centre de quartier du Schoenberg a été rénovée et transformée. La toiture sur les commerces a été agrandie et sert de cour d'école enfantine du Schoenberg et d'accès au Centre de loisirs et à la crèche Mandarine.

Dans le cadre de ces transformations, il est projeté d'agrandir la place et d'améliorer cette cour d'école en y ajoutant :

- Un couvert;
- Un accès pour les poussettes depuis la place jusqu'à la crèche Mandarine ;
- Une réorganisation de la place en y aménageant des jeux pour les petits enfants et un espace en gradins pour le Centre de loisirs ;
- Une surface végétalisée.

Ce projet a été développé avec la collaboration des enseignants et enfants de l'école enfantine (ils ont dessiné les jeux), du Centre de loisirs, de la crèche Mandarine et du concierge.

Le coût est devisé à Fr. 100'000,-- selon le détail suivant :

• Couvert (matériel)	Fr. 25'000,--
• Accès pour les poussettes (matériel)	Fr. 12'000,--
• Eléments de jeux, gradins, pavés	Fr. 52'000,--
• Surface végétale	Fr. 11'000,--
	<u>Fr. 100'000,--</u>

La réalisation du couvert, de l'accès pour les poussettes et la plantation des surfaces végétales seront exécutées par le personnel communal.

**612.503.57 Ecole du Bourg, remplacement de fenêtres** Fr. **350'000.00**

Le bâtiment de l'école du Bourg a été construit en 1911 et toutes les fenêtres étaient encore d'origine. Il a été procédé de nombreuses fois à des réparations, mais le remplacement de ces fenêtres et stores s'est avéré indispensable.

La première étape estimée à Fr. 300'000,-- a été réalisée pendant l'été 2004 pour un montant total de Fr. 288'442,95.

La surface de ces fenêtres étant importante (plus de 600 m<sup>2</sup>), les déperditions énergétiques dépassent largement les normes en vigueur. Les restaurations en cours vont permettre une économie d'énergie intéressante et une amélioration phonique non négligeable surtout pendant les travaux de construction du Centre Professionnel Cantonal.

Il est proposé une 2ème étape de remplacement des fenêtres Est, Ouest (pignon principal) et Nord (partie des salles). Ces travaux seront exécutés durant les prochaines vacances scolaires d'été 2008.

Le devis estimé se répartit comme suit

• installation d'échafaudages	Fr. 29'000,--
• remplacement des fenêtres	Fr. 180'000,--
• remplacement des stores	Fr. 28'000,--
• ferblanterie	Fr. 22'000,--
• peinture et le rhabillage	Fr. 33'000,--
• tablettes molasse	Fr. 41'000,--

• divers et imprévus	Fr. 17'000,--
• peinture des façades et des avant-toits	Fr. 17'000,--

TOTAL Fr. 350'000,--

La 2ème étape concernant les fenêtres Nord (corridors et sanitaires) sera proposée dans un prochain budget d'investissement dont le coût est estimé à Fr. 250'000,-- environ.

**613.503.28 Rue de Morat 61, rénovation des façades** Fr. **150'000.00**

Ce bâtiment est devenu propriété de la ville de Fribourg en 1985. Il a été acheté en même temps que le Foyer St Louis.

Il comprend 2 appartements:

- 1 logement de 3 ½ pièces au rez-de-chaussée supérieur
- 1 logement de 4 ½ pièces en duplex au rez-de-chaussée supérieur et 1er étage
- les locaux de service se situent au rez-de-chaussée inférieur

La rénovation des façades, reportée depuis plusieurs années comprend:

• l'installation d'échafaudages	Fr. 8'000,--
• la rénovation des éléments molasse, tablettes, corniches,	Fr. 45'000,--
• la rénovation du crépissage	Fr. 15'000,--
• le remplacement des volets	Fr. 5'000,--
• le remplacement des fenêtres	Fr. 50'000,--
• le remplacement des portes façades arrière	Fr. 10'000,--
• la peinture des façades et des avant-toits	Fr. 17'000,--

TOTAL Fr. 150'000,--

Situé en zone de ville I, secteur protégé, l'édifice mérite une restauration dans les règles de l'art, avec un coût relativement élevé par la présence de la molasse en mauvais état à restaurer.

**620.501.09 Aménagement et études : esplanade et promenade des Grand-Places Fr. 150'000.00**

Une analyse très intéressante faite par le Service des biens culturels dans ses fiches sur Fribourg démontre avec pertinence le rôle clé qu'ont joué les Grand-Places dans l'histoire de la ville.

De son rôle de place de fête, de tir et de jeux à partir du XVème siècle, jusqu'au concours du début du 20ème siècle pour l'implantation du casino théâtre (non réalisé) puis la construction d'un vaste parking souterrain dès 1968 et l'installation de la fontaine Jo Siffert par Jean Tinguely, cet emplacement forme un lieu stratégique pour la ville. Il mérite une mise en valeur en composant avec tous les éléments qui sont déjà en place maintenant.

Pour atteindre cet objectif il est proposé d'investir un montant de Fr. 150'000,- pour organiser un appel de projets auprès d'architectes-paysagistes présélectionnés ayant de grandes qualités professionnelles en regard à l'importance de cet espace au centre de la ville.

Des analyses ont déjà été entreprises auprès de plusieurs milieux pour assurer à cette esplanade une qualité fonctionnelle attractive, mais aussi paysagère pour toute la population.

Ce réaménagement s'étendra à partir de la place Jean Tinguely déjà étudiée dans le cadre des projets du multiplexe de cinémas et de la salle de spectacle pour s'étendre sur toute l'esplanade délimitée par l'allée des Grand-Places à l'Est et à l'Ouest jusqu'aux immeubles à construire entre Fribourg-Centre et la Route-Neuve.

Cette étude va permettre de proposer un aménagement pour sa mise en valeur au cœur de la ville afin d'y créer un jardin public de grande qualité.

**700.506.28 Extension de la fibre optique (dernière étape) - Liaison Châtillon + derniers bâtiments scolaires Fr. 100'000.00**

1. Rappel

En date du 18 octobre 2001, une demande d'investissements en catégorie II de Fr. 300'000,-- avait été faite.

Un montant supplémentaire de Fr. 100'000,-- était demandé dans le budget 2006 afin de poursuivre l'extension du réseau fibre optique.

Afin de permettre l'extension et l'évolution du réseau reliant les différents principaux bâtiments administratifs de la Ville, le SIVF prévoyait le remplacement des câbles téléphoniques actuels en cuivre par des liaisons en fibre optique. Plusieurs entités se sont regroupées afin de définir les besoins de chacun pour les liaisons en fibre optique soit : le CIEF, l'Université de Fribourg, Cablecom, les EEF et la Ville de Fribourg. Suite à ces différentes analyses, un projet commun du nom de FRINET a vu le jour. Il a pour objectif de planifier et d'inventorier tous les travaux prévus dans des zones prédéfinies comme intéressantes pour l'une ou l'autre des parties.

Pour la Ville de Fribourg, l'objectif principal était d'améliorer la communication entre les bâtiments suivants :

- la Maison de Ville
- la Grand-Rue 37 pour la Police locale et la Circulation
- les Neigles pour la STEP
- la Route de l'Aurore pour le Service du Feu et la PCI
- la zone de St-Léonard pour le Cimetière, la Patinoire et la Salle des Fêtes

2. Situation actuelle

Au troisième trimestre 2007, l'évolution du projet nous a permis de relier par la fibre optique les bâtiments suivants depuis l'Hôpital des Bourgeois :

La Maison de Ville	(Administration générale)
La Grand-Rue 37	(Police locale)
Les Neigles	(Step, Economat)
Joseph-Piller 7	(Edilité)
Joseph-Piller 5	(Etat)
La rue des Alpes	(Bourgeoisie)
La zone St-Léonard	(Cimetière, les Serres et la patinoire)
La route de l'Aurore	(PPS)
La rue des Chanoines	(Archives)
La place de la gare	Culture et Tourisme

Plusieurs bâtiments scolaires disposent actuellement d'une canalisation avec tube près pour le tirage de la fibre, ce sont :

L'école de la Vignettaz  
L'école de Botzet  
L'école du Jura  
L'école du Schoenberg  
Les CO de Belluard, de Pérolles et de Jolimont

L'évolution du projet nous montre que l'analyse financière initiale correspondait au besoin d'une telle participation.

Au mois d'octobre 2007, la rubrique No 700.506.24 concernant l'extension du réseau « fibre optique » présente un dépassement d'environ Fr. 50'000.--. Le projet n'est pas encore terminé, et à voir son avancement et les besoins des différents partenaires, il est important pour la Ville de le poursuivre.

L'opportunité nous est donnée de connecter encore quelques bâtiments occupés ou propriété de l'administration communale tels que les derniers bâtiments scolaires, la décharge de Châtillon et la future salle de spectacle.

Certains bâtiments n'étaient pas inclus dans le projet initial, mais au vu de l'évolution du projet et selon les différents tracés demandés par nos partenaires, il serait regrettable de rater l'occasion et ne pas relier ces différents bâtiments situés en bordure de ces tracés.

### 3. Proposition

Afin de pouvoir réagir lors de ces différentes réalisations, nous demandons une augmentation de Fr. 100'000.-- au montant attribué au projet extension du réseau « fibre optique » sous la rubrique 700.506.24.

**900.503.07 Piscine du Levant, 1<sup>ère</sup> étape : assainissement de la partie technique et étanchéité de la toiture** Fr. **450'000.00**

Ce bâtiment a été construit en 1972.

Des travaux d'assainissement du traitement de l'eau doivent être entrepris sans attendre. Ils consistent à :

- démonter les installations hydrauliques existantes, réguler le niveau d'eau dans le bassin tampon, mettre en place de nouvelles pompes, installer un système automatique du traitement de l'eau : Fr. 300'000.00
  - raccorder tous les systèmes électriques : Fr. 50'000.00
  - travaux de maçonnerie : Fr. 20'000.00
  - honoraires Fr. 80'000.00
- Total : Fr. 450'000.00

Ces travaux, sont indispensables et prévus de la mi-juin à août 2008. L'étanchéité du toit de la piscine devra en outre être réparée par étape.

L'assainissement des vestiaires, douches et sanitaires fera l'objet d'une intervention en 2010 (Fr. 250'000.00 inscrits au plan d'investissements).

**900.506.01 Lisseuse à glace** Fr. **200'000.00**

Deux lisseuses à glace sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'installation.

La machine acquise en 1986 doit impérativement être changée en 2008.

Mis à part l'équipement de base, cette nouvelle lisseuse présente les caractéristiques techniques essentielles suivantes:

- moteur électrique
  - alarme acoustique lors d'une marche arrière
  - certificat CE
  - direction assistée Fr. 178'000.00
  - Quelques options doivent compléter l'équipement de base : Fr. 22'000.00
- Total : Fr. 200'000.00

Afin de diminuer les coûts d'amortissement, une convention entre la Ville de Fribourg et Fribourg Gottéron SA permettra des recettes annuelles de l'ordre de Fr. 20'000.00 pour les deux lisseuses.

L'entretien se fait en collaboration de l'atelier mécanique des Neigles, dans la mesure du possible.

**920.503.02 Stade St-Léonard : assainissement piste synthétique et terrain de football (Fr. 640'000.-- dont 1/2 à charge du Canton) Fr. 320'000.00**

La piste d'athlétisme a été recouverte de matière synthétique en 1986. Cette structure est encore aujourd'hui dans un état acceptable. Elle nécessite cependant et justement une intervention rapide afin d'éviter un assainissement lourd dont l'investissement serait important en cas de travaux d'ici 3 à 5 ans seulement.

Il faut dès lors envisager pour 2008, un "retoping" (recharge de matière synthétique type polyuréthane d'une épaisseur de 3mm env.) afin de prolonger, de 12 à 15 ans, la durée de vie de cette piste synthétique.

Cette intervention a également pour but d'apporter les modifications nécessaires aux zones de lancer et de saut. Seules les adaptations indispensables sont envisagées. A noter que les championnats suisses d'athlétisme se dérouleront à Fribourg, les 2 et 3 août 2008. Les installations doivent être conformes.

Total : Fr. 500'000.00

Par ailleurs, le terrain principal de football en matière naturelle (1971) va subir quelques travaux dont:

- la création d'un nouveau réseau de drains primaires;
- le réglage de la planimétrie de la surface;
- la réalisation de fentes drainantes.

Total : Fr. 140'000.00

L'objectif suivi est de rétablir l'enracinement du gazon, de le renforcer et d'équilibrer sa composition aujourd'hui constitué à 80% de "poa annua", (herbe annuelle envahissant les gazons trop humides), qui prolifère en raison d'un manque de qualité de drainage.

Le canton, comme partenaire de la Ville au sein de la commission du stade St-Léonard, participera à raison de Fr. 320'000.00 également. Le montant total de l'investissement est de Fr. 640'000.00

Les travaux sont prévus de mai à juillet 2008 sous la direction d'un ingénieur spécialisé et en collaboration de représentants du club athlétique Fribourg, de l'Institut du sport de l'Université et du Service des sports de la Ville.

**1030.521.01 Bertigny III extension de l'Hôpital cantonal, selon votation du Grand Conseil Fr. 2'100'000.00**

Le 5 octobre 2006, le Grand Conseil fribourgeois acceptait le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Bertigny III de l'Hôpital cantonal, par 89 voix contre 0.

Neuf ans après Bertigny II, Bertigny III s'impose. Plus petite que celle de Bertigny II, cette extension est, comme Bertigny II, motivée par les rénovations à effectuer et par le développement d'activités demandant plus d'espaces : nécessité de rénover le bloc opératoire existant et besoin de surfaces supplémentaires pour l'hémodialyse, la pharmacie et les vestiaires. Bertigny III sera relié aux bâtiments actuels et situé dans l'espace délimité par le bâtiment principal et son aile nord.

Aucune activité nouvelle n'est projetée : il s'agit d'adapter l'hôpital aux besoins actuels. La rénovation du bloc opératoire construit il y a trente-cinq ans s'est avéré impossible sans la fermeture simultanée de ses 6 salles et sans causer des nuisances importantes. Une solution a donc été trouvée avec la réalisation de 4 nouvelles salles, au même niveau que les salles de Bertigny II. Après la construction des nouvelles salles, il devient alors possible de fermer les 6 salles existantes pour en rénover deux. Le reste des surfaces libérées par les 4 anciennes salles sera affecté ultérieurement.

Au rez-de-chaussée, l'hémodialyse sera modernisée et agrandie pour faire face à l'augmentation du nombre de patients et de certaines pathologies. Au premier sous-sol, la pharmacie s'agrandit pour répondre aux exigences actuelles. Au deuxième sous-sol se trouveront les locaux techniques et des vestiaires.

Financement en grande partie assuré grâce à un legs.

Le devis général s'élève à Fr. 23'355'700.-. La participation des communes de la Sarine se montera à Fr. 5'016'804.-, soit 45% de la partie correspondant à l'activité d'hôpital de district. La part du canton se monte à Fr. 18'338'896.-, diminuée du montant d'un legs destiné à l'Etat de Fribourg pour l'Hôpital cantonal, dont le montant avoisine les 16 millions de francs.

Pour la Commune de Fribourg, la part à cet investissement est de 2,1 mio pour l'ensemble du projet. Le montant proposé en investissement s'étalera sur toute la durée des travaux, soit jusqu'en 2010-2011.

Suite à une demande du Service des communes, cet investissement, bien qu'obligatoire suite à la décision du Grand Conseil, doit être formellement accepté par le Conseil général de la Ville de Fribourg pour la part à charge de la Commune.

### 3. Catégorie III

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

430.506.09	Mesures d'accompagnement de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare et étude de planification	Fr.	600'000
430.506.10	Etude modérations de trafic	Fr.	100'000
520.501.89	Mesures d'accompagnement du Pont de la Poya	Fr.	3'500'000
520.501.91	Place Jean-Tinguely, avenue de Tivoli, rue Pierre-Kaelin : réaménagement	Fr.	2'000'000
520.501.92	Rue de la Grand-Fontaine : réaménagement	Fr.	600'000
612.503.53	Agrandissement de l'école de Pérolles, Botzet	Fr.	2'000'000
618.503.23	Werkhof	Fr.	1'500'000
620.501.07	Réaménagement de la place de la Gare	Fr.	1'500'000
	<b>Total catégorie III</b>	<b>Fr.</b>	<b>11'800'000</b>

## Services industriels

### Catégorie I

Sources de la Hoffmatt, réfection des puits	Fr.	928'000,--
./. recettes	Fr.	928'000,--
	Fr.	0,--
Avenue Général-Guisan - Avenue Granges-Paccot : extension transport	Fr.	460'000,--

## B. CAPACITÉ D'INVESTIR ET CHARGES FINANCIÈRES

### 1. Capacité d'investir

La marge d'autofinancement (amortissements ./. excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 4'386'507,-- au budget 2006 et de Fr. 7'562'658,-- au budget 2007. Elle est de Fr. 6'016'868,-- au budget 2008 (amortissements de Fr. 11'340'190,-- ./. l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 5'323'322,--).

La capacité d'autofinancement est de 3.29 contre 4.18 au budget 2007. Ce résultat traduit une détérioration de la situation financière de la Ville, mais il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

Depuis 2006, l'IDHEAP, dans ses analyses des comparatifs des villes et cantons de Suisse, a inclus un indice sur l'effort d'investissements, ce qui démontre l'importance de ne pas négliger les investissements pour une gestion saine d'une collectivité publique. La situation de la Ville de Fribourg, pour les comptes 2006, est tout juste satisfaisante à ce niveau, mais se trouve en première place qu'en à la maîtrise des dépenses courantes.

## **2. Financement des investissements**

Rappelons que le total des investissements prévus en 2008 est de Fr. 35'272'000,-- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr.	15'000'000.00
Catégorie II	Fr.	8'472'000.00
Catégorie III	Fr.	11'800'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>35'272'000.00</b>

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 23'472'000,--.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 10'015'000,-- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

## **3. Charges financières**

Le besoin de trésorerie de Fr. 10'015'000,-- comprend, pour la salle de spectacle, Fr. 6'000'000,-- de charges et Fr. 2'000'000,-- de recettes, soit des investissements nets de Fr. 4'000'000,--, dont les intérêts courus seront pris en charge par l'investissement. De ce fait, le solde de Fr. 6'015'000,-- générerait théoriquement des charges financières de Fr. 195'487,--.

## **CHAPITRE VIII**

### **OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE**

#### **TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2008**



en milliers de Fr.  
+ augmentation liquidité/- diminution liquidité

Bénéfice/Perte de l'année		-5'323	
Amortissements légaux		11'340	
Prélèvements sur les réserves			
110.482.00	Conservation archives	5	
256.482.00	Constructions H.L.M.	150	
257.482.00	Immeubles anciens	40	
410.480.00	Abris PC	70	
521.480.00	Places de parc publiques	20	
531.480.00	Châtillon remise en état	1'500	
532.480.01	Canalisation	1'000	
532.480.00	Entretien Step	407	
	Prélèvements totaux	3'192	-3'192
Attributions aux réserves			
410.380.00	Contribution achat abris PC	50	
531.380.00	Châtillon, remise en état	315	
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117	
	Attributions totales	482	482
<b>Cash flow net</b>		<b>3'307</b>	<b>3'307</b>
Investissements bruts		-35'272	
+taxe de raccordement		1'000	
+reprise à la réserve du SSSL et participation de tiers		7'000	
+ participation de tiers à la salle de spectacle		2'000	
+ reprise au fonds de rénovation		150	
+ investissement catégorie III		11'800	
Investissements nets		-13'322	-13'322
Amélioration du solde des débiteurs au 31.12			0
<b>Besoin de trésorerie estimé</b>			<b>-10'015</b>

Par message du 13 novembre 2000, le Conseil général a autorisé pour la première fois le Conseil communal à procéder à des ponts de trésorerie pour un montant maximum de 20 mio au cours de l'année 2001.

Pour l'exercice 2008, le Conseil communal renouvelle cette demande sur la base du tableau de la page 31 qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2008.

Cependant, le Conseil communal constate avec une certaine satisfaction qu'il n'a pas eu à recourir à des ponts de trésorerie en 2007, grâce à la marge d'autofinancement dégagée, ainsi qu'à la limitation des investissements à leur strict minimum.

Concernant l'année 2008, comme le laisse montrer le tableau des besoins de liquidités, le Conseil communal devrait emprunter environ 6 mio pour le financement global des investissements de catégorie I et II, sans tenir compte de la salle de spectacle de Fribourg intégrée dans un concept de financement propre.

**LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2008, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.**

-----  
Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 27, du 12 novembre 2007;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2008 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 204'167'158.00
Total des charges	Fr. <u>209'490'480.00</u>
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr. <u><u>5'323'322.00</u></u></b>

**Article 2**

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2008 est également approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 12'531'580.00
Total des charges	Fr. <u>12'474'650.00</u>
<b>Excédent des produits</b>	<b>Fr. <u><u>56'930.00</u></u></b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Catherine Nusbaumer

André Pillonel

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 27, du 12 novembre 2007;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à **Fr. 23'472'000,-** est approuvé; il se présente de la façon suivante :
  - Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 15'000'000,-
  - Catégorie II (désignés ci-dessous à l'article 2) : Fr. 8'472'000,-
2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie I, se montant à Fr. 460'000,-, est approuvé.

**Article 2**

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

**300.506.09 Renouvellement mobilier et informatique** Fr. 572'000.00

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**420.506.19 Remplacement du camion échelle de 1982** Fr. 1'000'000.00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**520.501.90 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux-roues, transports publics** Fr. 120'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.506.06 Remplacement véhicules voirie** Fr. 180'000.00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**530.506.18 Remplacement véhicule déchets** Fr. 250'000.00

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**532.501.36 Collecteurs d'évacuation des eaux** Fr. 1'000'000.00

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

**532.501.37 Station d'épuration, remplacement de la commande des installations** Fr. 650'000.00

Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.

**612.503.52 Etudes et concours, réalisations scolaires** Fr. 300'000.00

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.54 Cycle d'orientation de Jolimont -  
rénovation des cuisines (2e étape) Fr. 350'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.55 Ecole de la Vignettaz, revêtement  
de sol, halle supérieure Fr. 130'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.56 Centre de quartier du Schoenberg,  
école enfantine - aménagement de  
la cour Fr. 100'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.57 Ecole du Bourg, remplacement de  
fenêtres Fr. 350'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**613.503.28 Rue de Morat 61, rénovation des  
façades Fr. 150'000.00**

Ces travaux seront financés par le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier.

**620.501.09 Aménagement et études : esplanade  
et promenade des Grand-Places Fr. 150'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.28 Extension de la fibre optique (dernière  
étape) - Liaison Châtillon +  
derniers bâtiments scolaires Fr. 100'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**900.503.07 Piscine du Levant, 1ère étape :  
assainissement de la partie technique  
et étanchéité de la toiture Fr. 450'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**920.503.02 Stade St-Léonard : assainissement  
piste synthétique et terrain de  
football (Fr. 640'000.-- dont 1/2 à  
charge du Canton) Fr. 320'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**1030.521.01 Bertigny III extension de l'Hôpital  
cantonal, selon votation du Grand  
Conseil Fr. 2'100'000.00**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

#### **Article 4**

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2008, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

#### **Article 5**

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

#### **Article 6**

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 11'800'000,-, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2008.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Catherine Nusbaumer

André Pillonel